

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre de l'année 2008 du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain, tenue à l'hôtel de ville de Champlain, au 819, Notre-Dame, Champlain (Québec), le 21 mai 2008 à 19 h

Sont présents : M. Jean Houde – Ville de Champlain
M. Éric Allen – Observatoire du CEGEP de Trois-Rivières
Mme Odette Dontigny – Citoyenne
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie
M. Philippe Dusol – Citoyen

Sont absents : M. Marcel Marchand – MRC des Chenaux
M. Claude Pintal – Conseiller Ville de Champlain
M. Jacques Normandin – Association sportive et écologique de la Batiscan

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, Monsieur Jean Houde ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remerciant de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean Houde invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée. Puis, il fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Éric Allen et appuyé par M. Jean Houde d'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant, entre les points 3 et 4, le point « lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 novembre 2007 » et en laissant le varia ouvert. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Visite du site expérimental de compostage de Conporec au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain;*
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 novembre 2007;*
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 décembre 2007;*
- 6. Suivi du procès-verbal du 4 décembre 2007;*

7. Dépôt de la version révisée du document intitulé « Statuts et règles de fonctionnement du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain »;
8. Démarche concernant la coordination des rencontres du Comité;
9. Site Internet;
10. Varia :
11. Date et lieu de la prochaine réunion;
12. Levée de la réunion.

3. VISITE DU SITE EXPÉRIMENTAL DE COMPOSTAGE DE CONPOREC AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAMPLAIN

Les membres du Comité se sont rendus au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain pour faire la visite du site expérimental de compostage de Conporec, M. Carl Genois de la compagnie Conporec, explique aux membres que le compostage expérimenté sur le site se fait selon la technologie MaxiPilePlusMD. Cette technologie permet d'accélérer et de contrôler la transformation de résidus organiques, selon la méthode de compostage en pile statique avec aération forcée. Cette méthode permet de réduire de façon maximale la production d'odeurs.

M. Genois explique que le problème d'odeurs causé par le site de compostage le printemps dernier a été créé par la réception de matière à composter de très mauvaise qualité. M. Genois fait remarquer aux membres que, malgré qu'ils se retrouvent parmi les piles de compost, les odeurs sont d'un niveau tout de même acceptable.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 10 NOVEMBRE 2007

M. Jean Houde invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 10 novembre 2007 et à lui faire part de leurs commentaires.

Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, M. Jean Houde, appuyé de M. Éric Allen, propose que le procès-verbal du 10 novembre 2007 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 4 DÉCEMBRE 2007

M. Jean Houde invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 4 décembre 2007 et à lui faire part de leurs commentaires.

Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, Mme. Odette Dontigny, appuyée de M. Philippe Dussol, propose que le procès-verbal du 4 décembre 2007 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2007

Trafic lourd vers le lieu d'enfouissement avant ou après les heures d'ouverture du site

M. Jean Houde informe les membres qu'aucune matière dédiée à l'enfouissement n'est entrée sur le site en dehors des heures d'ouverture. Au minimum un opérateur doit être sur le site pour recevoir des matières pour l'enfouissement. Cependant, au début des travaux d'implantation du site expérimental de compostage de Conporec, au mois de novembre, des camions ont livré des matériaux pour le compostage en dehors des heures d'ouverture du site. Ces matières peuvent être reçues à l'extérieur de la période d'ouverture du site. Toutefois, depuis ce temps la situation a été corrigée, les heures de transport des matières ont été révisées.

De plus, au début des opérations de réception des matières résiduelles de la région de L'Islet, quelques camions sont venus livrer des matières résiduelles au site d'enfouissement en dehors des heures d'ouverture du site. Cependant, un opérateur était sur place pour superviser les opérations.

D'autres camions se sont aussi rendus à l'entrée du site d'enfouissement en dehors des heures d'ouverture, mais ils ont dû repartir avec leur marchandise pour revenir durant les heures d'ouverture.

Les opérations de Conporec représentent environ 20 camions par semaine, sur les 130 camions qui entrent sur le site à chaque semaine.

7. DÉPÔT DE LA VERSION RÉVISÉE DU DOCUMENT INTITULÉ « STATUTS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN »

Le secrétaire, M. Patrick Simard, remet aux membres du comité la version révisée du document intitulé « Statuts et règles de fonctionnement du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain. »

Après en avoir pris connaissance, les membres font remarquer au secrétaire qu'une modification n'a pas été apportée au point 4,2. Il s'agit d'ajouter que l'avis de convocation peut aussi être transmis aux membres par courrier électronique. Le secrétaire fera la modification et apportera la nouvelle version à la prochaine rencontre.

8. DÉMARCHE CONCERNANT LA COORDINATION DES RENCONTRES DU COMITÉ

Le secrétaire, M. Patrick Simard, explique aux membres les démarches qu'il doit entreprendre pour la préparation et le suivi des rencontres du comité de vigilance.

- a. Avis de convocation et ordre du jour envoyés aux membres et affichés dans la municipalité et la MRC du lieu d'enfouissement 10 jours avant la rencontre;
- b. Dans les 30 jours suivant la rencontre, il doit afficher le procès-verbal (non adopté) dans la municipalité et la MRC du lieu d'enfouissement et en envoyer une copie au Ministre. Il rend ce même procès-verbal disponible sur le site Internet du Conseil régional de l'environnement Mauricie;
- c. Suite à l'adoption du procès-verbal, lors de la rencontre suivante, il remplace le procès-verbal déjà disponible sur le site Internet par la version adoptée de celui-ci.

Les membres comprennent bien les différentes étapes et sont d'accord avec cette façon de faire.

9. SITE INTERNET

Le secrétaire, M. Patrick Simard, informe les membres du comité de vigilance que les documents relatifs à la tenue des rencontres du comité, avis de convocation, ordre du jour et procès-verbaux, sont maintenant accessibles sur le site Internet du Conseil régional de l'environnement Mauricie (www.cre-mauricie.com).

10. VARIA

Conporec

Les membres soulignent que, pour informer les citoyens, le projet expérimental de compostage de Conporec pourrait faire l'objet d'un article dans le bulletin municipal.

Autres projets de développement

Il y a des discussions en cours pour le développement d'un projet d'usine de traitement de petits fruits sur le site du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain. M. Éric Allen souligne que les opérations de cette usine pourraient créer une problématique de panache de chaleur pour l'observatoire. M. Jean Houde demandera aux dirigeants de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de souligner au promoteur de ce projet cette problématique potentielle.

M. Jean Houde mentionne qu'il est évident que le développement du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain est conditionnel à l'implantation d'une voie d'accès parallèle à

l'autoroute 40, ce qui permettrait d'accéder au site sans passer par le village. D'ailleurs, des pourparlers sont en cours entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et le ministère des Transports au sujet d'un projet d'implantation d'une voie d'accès parallèle à l'autoroute 40 entre la sortie Sainte-Geneviève et la route Sainte-Marie à Champlain.

Déchets autour du site d'enfouissement et le long des voies d'accès

Mme Dontigny s'informe pour savoir s'il y a quelqu'un qui s'occupe de ramasser les déchets qui se retrouvent autour du site et le long des routes qui mènent au site. M. Jean Houde mentionne que cela fait partie des tâches du personnel du lieu d'enfouissement et leur tournée devrait être assez avancée. Mme Dontigny mentionne que certains secteurs sont encore très malpropres. M. Jean Houde vérifiera auprès du responsable du lieu d'enfouissement.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité aura lieu vers le milieu du mois d'octobre 2008, un mercredi à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Champlain, 819, Notre-Dame.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 29^{ÈME} JOUR D'OCTOBRE 2008



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
sanitaire de Champlain